

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LODEVE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
Vendredi 24 mars 2023

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la salle du RAM le vendredi 24 mars 2023 à 14h00 sous la Présidence de Madame LÉVÊQUE Gaëlle, Présidente du CCAS.

Présent(e)s : Mesdames GALÉOTE Monique et THOMANN Marie ;
Messieurs KASSOUH Ahmed, MAITRE Laurent, MARTINEZ Gilbert, PANIS Michel et PIMPETERRE Marc.

Représenté(e)s : Madame DELCROIX Marie-Pierre donne procuration à Madame GALÉOTE Monique.

Non représenté(e)s : Mesdames ENNADIFI Fatïha, NICOL Michèle et STADLER Magali ;
Monsieur ALIBERT Damien.

Voix consultative : Monsieur RAMBAUD Guilhem, Directeur du CCAS de Lodève.

Secrétaire de séance : Monsieur RAMBAUD Guilhem, Directeur du CCAS de Lodève.

0- Modification de l'ordre du jour – Retrait de l'affaire n°5

Il est proposé à l'Assemblée délibérante le retrait de l'affaire n°5 portant sur le compte administratif 2022 du CCAS de Lodève.

En effet, M. RAMBAUD Guilhem informe que cette affaire ne saurait être présentée ce jour puisque le compte de gestion n'a pas encore été certifié par le Percepteur.

Par conséquent, M. RAMBAUD Guilhem propose de reporter cette affaire au prochain Conseil d'Administration dont la date sera fixée en fin de séance.

Vote : Pour : 9 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

1- Approbation de l'ordre du jour modifié

Vote : Pour : 9 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

2- Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2023

Vote : Pour : 9 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

3- Débat d'orientation budgétaire 2023 du CCAS

Le PRE

L'activité du Programme de Réussite Educative (PRE) en 2022 avec 89 parcours (8 de plus qu'en 2021) a entraîné une forte augmentation du budget avec 70 000 euros de participation de l'Etat (DDETS) et 29 349,88 euros de participation de la Ville.

L'année 2023 commence avec 54 parcours engagés, la file active est de 62, 10 demandes sont en attente d'instruction à la prochaine commission du mois de mars.

Pour rappel la convention signée avec l'Etat prévoit 70 parcours – aussi, il est proposé de reconduire la participation de la Ville à 28 000 € et de demander le maintien de la participation de la DDETS à 70 000 €.

Par dérogation des enfants d'autres communes sont pris en charge sur le budget du PRE. Peut-être pourrait-il envisageable de faire participer les dites communes d'habitation ? Le coût par enfant est de 346 €.

En effet, certains habitants de Soumont sont en difficultés et vivent en situation précarité dans des logements non-conformes dans le quartier de la Fontaine d'Amour. Deux enfants vivant dans ces logements précaires sont suivis par le PRE.

Une demande de subvention serait ainsi demandée au maire de Soumont.

Les administrateurs félicitent le dynamisme de Madame STAMS Anne-Marieke. La satisfaction des Directeurs(rices) des écoles est un bon indicateur de la qualité du travail de Madame STAMS Anne-Marieke. Malheureusement, le PRE est victime de son succès constate M. RAMBAUD Guilhem.

Le nombre d'enfants suivis devrait être plus important que sur l'année 2022. Une inquiétude persiste cette année sur le financement de ces accompagnements supplémentaires.

M. PANIS Michel s'interroge sur la durée moyenne des accompagnements. De mémoire, M. RAMBAUD Guilhem répond que la durée maximale des accompagnements est de 18 mois mais que la moyenne est de 12 mois de suivi par enfant.

M. RAMBAUD Guilhem alerte sur la situation : le CCAS manque de budget pour assumer les frais de personnel.

Madame THOMANN Marie cherche à comprendre ce qui justifie l'augmentation des frais de personnel, s'il s'agit du nombre d'enfants suivis en augmentation ou du nombre d'heures allouées par enfant accompagné.

M. RAMBAUD Guilhem confirme que ces deux facteurs sont à prendre en compte. Selon lui, il faudrait que des décisions soient prises par le CCAS et la mairie car le PRE ne pourra pas se poursuivre tout au long de l'année 2023 au regard des besoins actuels et des besoins à venir.

Les aides

Le forfait de prise en charge des frais d'obsèques des indigents est de 1 320 €. Il est proposé de prévoir une enveloppe de 3960 € soit la prévision de financer 3 situations.

Les subventions

Le CCAS participe au budget de l'association « ACCORD » à hauteur de 7 552 €. Il est proposé de la reconduire à l'identique.

M. RAMBAUD Guilhem précise que cette association, présente dans l'immeuble Eugène Taly appartenant au CCAS, propose des ateliers mémoire, des conférences, des sorties, et des activités telles que la Semaine bleue dédiée aux personnes âgées.

Cette association est subventionnée à hauteur de 1 € par habitant.

Un fruit à la récré

Concernant cette action, il est proposé de la reconduire à l'identique : soit un budget par classe de 337 € pour un total de 3 393 €.

En 2023, une présentation de ce dispositif sera faite par M. RAMBAUD Guilhem aux nouvelles directrices des écoles. Une baisse de la consommation est notable depuis 2022 mais dans certaines classes le dispositif a bien été assimilé par les équipes qui s'en saisissent.

Les services administratifs

Les dépenses d'exploitation concernent l'immeuble Taly (eau, électricité, chauffage, assurances, entretien et réparation, maintenance) une nouvelle fois cette année.

Cette année marque la reprise des vœux aux séniors. L'organisation des vœux aux séniors a été programmée les 18 et 19 janvier 2023.

Les dépenses de personnels concernent le reversement de 10% du salaire de M. Guilhem RAMBAUD à l'EHPAD.

En effet, M. RAMBAUD Guilhem indique que les résidents de l'EHPAD n'ont pas à supporter le coût de cette mise à disposition sur le CCAS.

Les recettes

Les subventions de fonctionnement :

- 70 000 € de la DDETS
- 56 100,00 € de la Ville

Par ailleurs, des demandes de subvention seront faites auprès de la CAF, la Région, le Département, le FIPD, l'ARS et la CCLL pour le financement d'action et ingénierie.

Revenus des immeubles

Les loyers de :

- L'association ACCORD : 1 200 €*
 - Radio Lodève Midi Libre : 2 400 €
 - Radio Lodève : 2 500 €

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer, et le cas échéant :

- De prendre acte du rapport d'orientation budgétaire du CCAS.

Vote : Pour : 9 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

4- Le programme ESMS numérique

Dans son Projet Régional de Santé 2018-2022 (PRS), l'ARS Occitanie avait inscrit un volet « Transformation numérique en santé ». L'ambition portée par l'ARS Occitanie a été confirmée en fin d'année 2022 lors de la phase bilan – perspectives.

Elle se définit autour de 3 objectifs, qui seront repris dans le PRS 2023-2028 en cours d'élaboration :

- 1) Faciliter l'implication de l'utilisateur, acteur de son processus de santé,
- 2) Accélérer la transformation numérique des processus de travail de tous les professionnels de santé,
- 3) Articuler l'impact du numérique avec les évolutions de l'organisation des soins et des prises en charge Dans ce volet numérique, l'agence s'était également fixée pour la région des priorités opérationnelles qui se déclinent en 3 grandes familles d'actions :
 - Déployer à grande échelle des services numériques nationaux et régionaux déjà expérimentés et opérationnels (DMP, Messagerie Sécurisée de Santé, services liés à la coordination des professionnels en déclinaison régionale du programme national e-Parcours)
 - Répondre à la demande d'urbanisation et d'interopérabilité des Systèmes d'information déployés en région en s'appuyant aujourd'hui sur la doctrine technique nationale, et faciliter ainsi les usages de ces services numériques et le partage de données (GHT, dynamiques de parcours...)
 - Stimuler l'innovation et les usages numériques Le programme ESMS Numérique, programme emblématique de la transformation numérique du secteur médico-social, participe à ces objectifs.

Le numérique constitue un levier structurant afin d'accompagner les transformations de l'offre des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) ; il implique notamment le développement d'échanges et de partage d'informations entre acteurs du sanitaire, du médico-social, du social, de la scolarité, de l'insertion professionnelle ou sociale et de l'aide aux usagers et aux aidants.

Le constat global actuel est celui d'un très grand retard dans l'usage des outils numériques par les ESSMS, avec des insuffisances dans les équipements et infrastructures, des fonctions métiers qui sont encore peu développées dans beaucoup d'établissements, des fragilités en matière de cyber sécurité 5/19 et de respect des dispositions du RGPD.

La crise liée à la Covid 19 a mis en exergue des conséquences de ce retard de déploiement du numérique dans le médico-social et leurs impacts possibles sur la qualité et la continuité de l'accompagnement des personnes vulnérables.

Les origines du projet :

C'est la CNSA qui a lancé, à la demande du gouvernement, un Appel A Projet pour moderniser les ESSMS en termes de technologies numériques.

Le projet doit être porté par un regroupement en grappe de minimum 15 établissements.

Les Etablissements de la grappe souhaitent se saisir de cet appel à projet pour impulser un travail mutualisé autour du dossier usager. Le projet prévoit l'acquisition d'un DUI intégrant les référentiels et services socles tel que prévu par le cadre technique du virage numérique en santé.
(Projet de passage de Titan 4.5 vers Titan Link)

Les établissements s'engagent, en déposant la présente demande de financement, à favoriser l'émergence et développer de nouveaux usages au sein de leur structure, afin de mieux assurer la continuité de l'accompagnement, la fluidité des parcours, avec des outils plus performants et sécurisés.

Ce projet permettra de créer une coopération entre 17 EHPAD de l'Hérault (public et privé) et de mutualiser des compétences.

M. RAMBAUD Guilhem précise que ce travail a duré 18 mois. Le projet n'a pas été retenu l'an dernier mais il a servi d'axe de travail pour cette année.

La grappe est constituée de 17 EHPAD (grappe mixte : public / privé). Les établissements sont tous situés dans l'Hérault et utilisent le même éditeur (Malta Informatique – logiciel Titan).

Raison sociale des établissements de la grappe	Couverture territoriale (départements)	Statut (public, privé, PNL)	Nombre ESMS inclus dans le projet
Résidence d'aubeterre	34	Public	1
La roselière	34	Public	1
Les cascades	34	Public	1
Saint Antoine	34	public	1
Belle Viste	34	Association BNL	1
Les jardins du Rival	34	Public	1
Dr Raoul Boubal	34	Public	1
La Rouvière	34	Public	1
L Orthus	34	public	1
Le val fleuri	34	Privé	1
La farigoule	34	public	1
L'écureuil	34	public	1
Notre dame du dimanche	34	public	1
Château de la Roche	34	Privé	1
L'orée du pech	34	public	1
L'occitane	34	Privé	1
Yves couzy	34	privé	1
Total : 17			

Afin de pouvoir développer ce projet, il est proposé que le CCAS de Lodève, par le biais de son EHPAD, en soit le porteur et gère l'enveloppe financière.

En effet, M. RAMBAUD Guilhem explique qu'une enveloppe financière de 460 000 € sera allouée et un établissement doit en être le gestionnaire. Dans cette enveloppe, il est prévu le financement d'un AMO pendant 18 mois (pour un coût approximatif de 100 000 €).

M. PIMPETERRE Marc demande quels sont les engagements dans ce projet ?

M. RAMBAUD Guilhem rassure en précisant qu'il faut aller au bout, et que les établissements de la grappe ont été sélectionnés car les Directions sont impliquées. Ainsi, parmi les établissements, se trouvent des EHPAD du GECOH. Tout le monde sera accompagné pour réussir ce projet.

M. MAITRE Laurent demande quant à lui comment sera gérée l'enveloppe et s'il y aura nécessité de délibérer régulièrement ?

M. RAMBAUD Guilhem répond que tout est fléché dans la constitution du projet. De mémoire, 20 000 € sont prévus pour l'ingénierie et la formation, 14 500 € pour le logiciel métier, etc.

Si le projet est retenu, il n'y aura ainsi pas besoin de délibérer à chaque décision puisque la délibération pour valider l'ensemble du projet sera détaillée.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer et le cas échéant :

- De valider sur le principe que le CCAS de Lodève par le biais de son EHPAD est le porteur du projet pour la grappe des 17 EHPAD tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- De dire que si nous sommes retenus dans le cadre de l'Appel A Projet, le CCAS de Lodève par le biais de son EHPAD gèrera l'enveloppe financière pour le compte des 17 EHPAD de la grappe tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Vote : **Pour : 9 voix** **Abstention : 0 voix** **Contre : 0 voix**

Enfin, il est proposé aux administrateurs de se réunir le mardi 25 avril à 17h30 pour le prochain Conseil d'Administration.

Signature de la Présidente
du Conseil d'Administration



Signature du secrétaire de séance



Nombres de conseillers en exercices : 13

Présents ou représentés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention 0